# AVIS DE COURSE

**du 29 octobre au 31 octobre 2026**
**National RS FEVA**
**du 30 octobre 2026 au 1er novembre 2026**
**SKIFF (IND < 1000 + IND > 1000 , RS Aero)**
**Lac de SANGUINET**
**Club de Voile de Sanguinet**
**Grade : 4**

## Incluant l'avenant n°1
## Et l'avenant n° 2 publié le 27 octobre 2026

Les modifications de l'avenant n° 1 sont inscrites en rouge
**AC. 6. PROGRAMME :**

**6.1 Confirmation d'inscription pour les Skiffs, autre que FEVA**
**6.3 Heure du 1er signal d'avertissement des SKIFFS du vendredi 30 octobre**
**6.4 Heure du dernier signal d'avertissement pour les FEVA le samedi 31 octobre**

Les modifications de l'avenant n° 2 sont inscrites en rouge
**AC. 9 SYSTEME de PENALITÉ**

**PREAMBULE**

D'importantes recommandations figurent en Annexe « Informations diverses ».

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

**1. REGLES**

L'épreuve sera régie par :
1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
1.2 Les règlements fédéraux.
1.3 L'annexe T, Conciliation, s'applique.

**2. PUBLICITE**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

**3. COMMUNICATION [NP]**

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux suivants :
**Dériveurs Skiffs** : rating = ou < à 1000 : RS600 FF, 18 Pieds Australien, 49er, 14 Pieds International, 49er FX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS 100 10 m2, RS100 8 m2, RS300.
**Dériveurs Skiffs** : rating > à 1000 : RS Feva, RS Aero.

4.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire **avant lundi 19 octobre 2026 minuit** en se connectant en ligne sur le site https://www.cvsanguinet.org/. Compléter le formulaire.

4.3 (a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

(b). Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

## 5. DROITS A PAYER

| Catégorie | Inscrit jusqu'au 19/10 minuit | Inscrit à partir du 20/10 |
|---|---|---|
| JEUNES (<18 ans) | 40 € / personne | 70 € / personne |
| SOLITAIRE | 60 € | 90 € |
| DOUBLE | 90 € | 120 € |
| 3 équipiers et plus | 150 € | 180 € |

5.1 Voir Annexe Informations Diverses pour le **repas des coureurs du samedi 31 octobre 2026**.

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :
Pour les FEVA, mercredi 28 octobre de 9h30 à 18h00 et jeudi 29 octobre 2026 de 9h30 à 12h00.

**Pour les autres séries, confirmation d'inscription le jeudi 29 octobre** de 9h30 à 18h00 **et le vendredi 30 octobre 2026 de 9h30 à 12h**
Privilégier le paiement par **CB** :

6.2 Jours de course **FEVA** :

| Date | Heure du 1er signal d'avertissement | Classe(s) |
|---|---|---|
| 29/10/2026 | 14h pour courses à suivre | FEVA |
| 30 et 31/10/2026 | 11h pour courses à suivre | FEVA |

6.3 Jours de course de la **SKIFF CUP** :

| Date | Heure du 1er signal d'avertissement | Classe(s) |
|---|---|---|
| 30/10/2026 | **14h** pour courses à suivre | Toutes |
| 31/10/2026 | 11h pour courses à suivre | Toutes |
| 01/11/2026 | 11h pour courses à suivre | Toutes |

6.4 **Pour les FEVA, le 31 octobre 2026, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.**

Pour les Skiffs, le 01/11/2026, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

7.1 Les IC seront disponibles sur le site web du club le mardi 27 octobre 2026 (https://cvsanguinet.org/).
Elles seront affichées conformément à la prescription fédérale sur le tableau officiel d'information situé sur la face SW du Club House.

7.2 Pour toutes les classes / séries pour lesquelles le poids de l'équipage doit être respecté, il n'y aura pas de pesée systématique lors des confirmations d'inscriptions. Des pesées aléatoires pourront être organisées avant et ou pendant la compétition, selon les modalités qui seront précisées dans les instructions de course.

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront du type construit avec de 1 à 2 tours.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 9. SYSTEME DE PENALITE

**Pour toutes les classes, la RCV 44.1 n'est pas modifiée.**

## 10. CLASSEMENT

10.1 **2 courses** devront être validées pour valider la compétition.

10.2(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

10.2(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10.3 Une extraction du classement général inter-série sera établie pour les bateaux de la série 29er. Cette extraction sera effectuée sans recalcul des scores : les points obtenus par chaque bateau 29er dans le classement général inter-série seront conservés, sans nouveau calcul ni nouveau retrait spécifique aux seuls 29er.

## 11. PRIX

Le Classement Championnat de France FEVA sera rendu le 31 octobre avant le repas des coureurs. Des prix seront distribués aux trois premiers et au premier équipage « jeunes » si pas déjà primé.

Remise des prix de la SKIFF Cup : dimanche 1er novembre. Des prix seront distribués aux trois premiers et au premier équipage « jeunes » si pas déjà primé.

## 12. PROTECTION DES DONNEES

**Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et des conditions de navigation difficiles, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs de manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter
contact@cvsanguinet.org

**Hébergement :**

- Office du tourisme de Sanguinet : https://www.sanguinet.com/
- **Campings :**
- Sandaya : Camping Sanguinet Plage : Sandaya face au CVS
- Camping Lac de Sanguinet : Camping Lac de Sanguinet - Sandaya
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Les Oréades : Camping Domaine Les Oréades
- Aires d'autocaravanes à proximité du club.

# ANNEXE ZONE DE COURSE

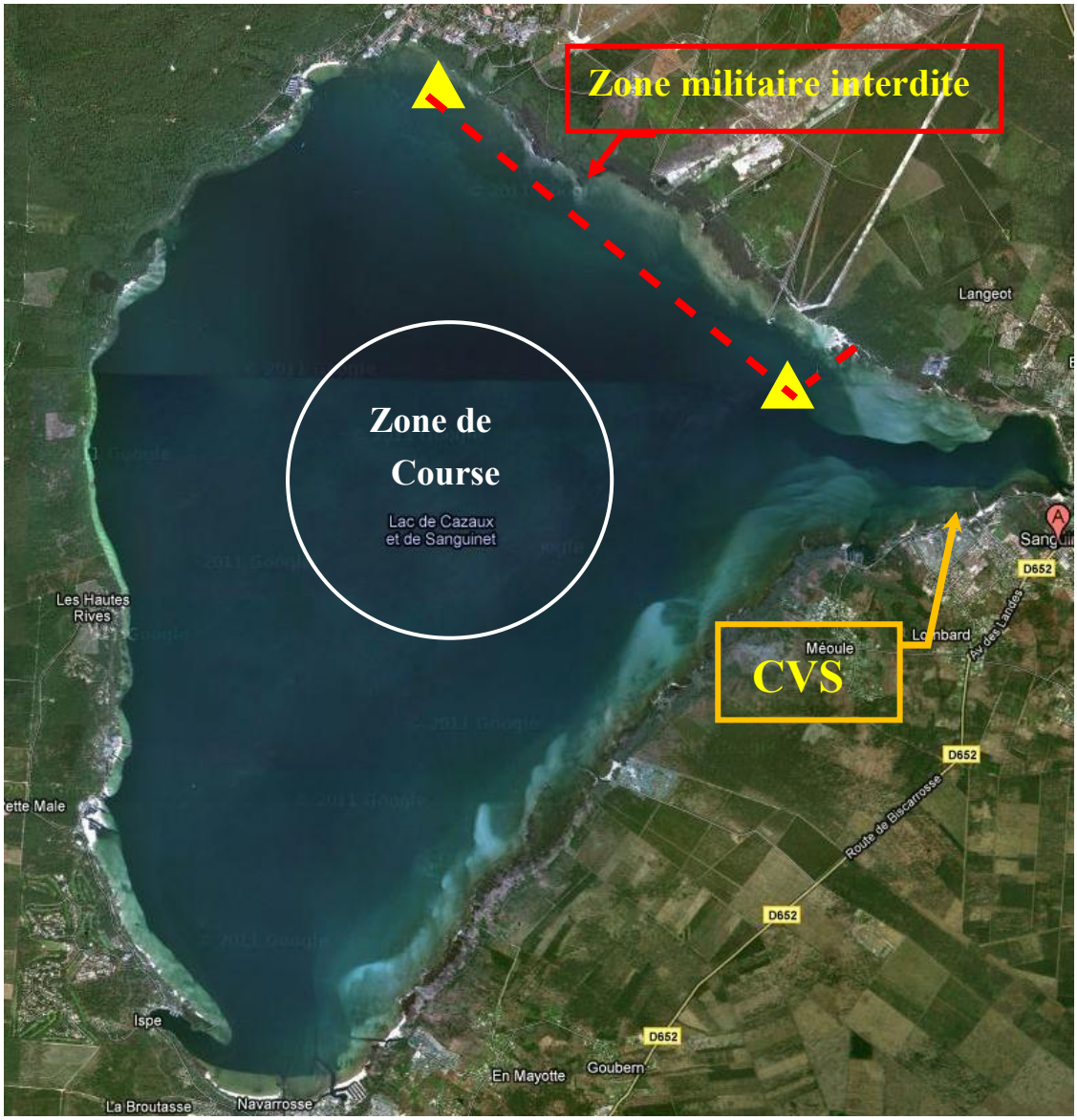

# ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

**Prévention des violences et incivilités**
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

**Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**
De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).
   Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
   Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
   Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

## STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- Le Club de Voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est **exclusivement réservé aux véhicules de l'organisation**.
- Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.
- La circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne doit pas être encombrée par les véhicules des concurrents. La Police Municipale peut verbaliser les véhicules et remorques qui ne respectent pas la réglementation dans ces zones.

## FESTIVITES

**-Pasta party gratuite <u>pour les coureurs</u> au retour à terre le vendredi** ;
-Repas des coureurs le samedi soir :
20 € par personne née avant 2012, 17 € par personne née en 2012 ou après.
**-Pré-inscription obligatoire au repas des coureurs sur la fiche d'inscription en ligne (cf. § 4.2) avant le 19/10 à minuit.**
-Les inscriptions ultérieures au 19/10 à minuit seront prises sur place dans la mesure des disponibilités.

Toutefois, la partie festive de l'épreuve sera mise en place en fonction des directives sanitaires gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.